



Intéressement et participation

Par Fafa667

Bonjour,

Je quitte mon entreprise fin d'année 2023 et je leurs demande si j'aurais le droit a l'intéressement et participation pour l'année écoulée et on me répond que ça dépend de ce qu'il y aura l'année prochaine et que c'est possible qu'il n'y est rien, alors que tout les ans c'est une somme non négligeable !

Comment je peu faire pour être sûr qu'on me versera la part qui me revient pour une année complète ?

Est-ce qu'une mention doit être faite dans le solde tout compte ?

Merci

Par kang74

Bonjour

Ils ne peuvent pas vous faire une autre réponse, et un montant non négligeable plusieurs années ne présagent en rien du montant l'année précédente .

Donc rien n'apparaîtra dans le solde de tout compte (et je n'ai jamais vu un employeur détourner l'intéressement et la participation due à un salarié)